



Projet associatif CREAI Pays de la Loire

2025-2030



© pexels-Diva-Plavalaguna

Version validée en CA du 11.12.2024

Sommaire

1. Un cadre structuré

3

2. Des repères partagés

6

3. Des missions claires

10

4. Développer un modèle durable

13

Conclusion

16

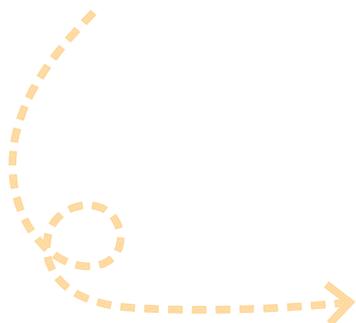
UN CADRE STRUCTURÉ

L'inscription dans un cadre défini initialement par les Pouvoirs publics

Le 22 janvier 1964, un arrêté du Ministère de la Santé instituait, dans chaque région de France un Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée (CREAI).

Il s'agissait principalement d'organiser un lieu ouvert à tous les partenaires de l'action sociale. Depuis 2015, chaque CREAI s'intitule Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. Une instruction ministérielle du 13 janvier 1984, consécutive aux lois de décentralisation, redéfinit les missions des CREAI, en précise les contours et les élargit.

Une circulaire du 24 avril 2015 précise dans le cahier des charges : « Les CREAI ont pour rôle de développer la connaissance, dans un objectif d'accompagnement des acteurs, sur les problématiques concernant les personnes vulnérables tout en privilégiant une approche décroisée et collective visant l'intérêt général. Les CREAI ont, à cet égard, un rôle important à jouer comme outil technique au service des responsables de l'élaboration de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en situation de vulnérabilité à l'échelon régional ».



Nos ambitions



Informar les acteurs publics de nos positionnements en faveur des personnes vulnérables et articuler l'ensemble des enjeux en lien avec les pouvoirs publics et les acteurs de terrain.



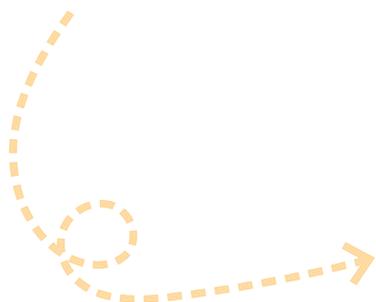
Être force de proposition, en particulier auprès des pouvoirs publics, à partir de remontées des organisations de terrain et des instances représentatives d'usagers.



Consolider notre légitimité par un positionnement tiers et équilibré entre tous les acteurs.

L'appartenance à un réseau national

Le CREAL des Pays de la Loire adhère à un réseau national, l'ANCREAI, réseau qu'il a contribué à créer. La fédération des CREAL est l'émanation des CREAL et l'interlocuteur des Pouvoirs publics nationaux. Elle agit au service de ses membres. Ses décisions sont débattues collectivement et de façon souveraine.



Nos ambitions



Décliner les projets nationaux en tout ou partie, avec l'autonomie propre à chaque CREAL.



Développer des partenariats interrégionaux et renforcer nos échanges et coopérations entre les différents CREAL.



Faire remonter les préoccupations, les souhaits et les propositions des acteurs du champ de la vulnérabilité et des territoires.



Apporter nos contributions au sein des instances nationales.

L'ancrage sur un territoire bien défini

Le CREAL intervient sur l'ensemble de la région Pays de la Loire. Il veille à rester accessible et à mobiliser l'ensemble des acteurs de la région: diversification des lieux de travail, proximité, prise en compte des différentes composantes de la démographie régionale, attention portée aux territoires ruraux, répartition des équipements, qualité des partenariats, pluralité des collectivités territoriales.



Nos ambitions



Renforcer notre coopération avec l'ensemble des acteurs de la région.



Veiller à ce que l'ensemble de nos activités soient proposées aux acteurs ligériens quelle que soit leur implantation géographique.



Continuer à investir différentes instances régionales dans une logique de couverture territoriale élargie.



Renforcer notre connaissance infra territoriale et prendre en compte les spécificités des différents territoires.



Elargir notre champ d'intervention à l'ensemble des vulnérabilités.



Rendre visible et accessible à tous l'ensemble de nos travaux et études.

Une gouvernance représentative

La gouvernance du CREAI s'attache à représenter tous les départements, toutes les formes de vulnérabilité, les différentes natures d'acteurs publics ou privés. Cette gouvernance est aussi un espace de mise en réseau et de démarche coopérative. Les instances de gouvernance s'attachent à susciter l'engagement et l'implication de l'ensemble des membres au sein de ces dernières.



Nos ambitions



S'assurer d'une forme de représentation, de participation et d'expression des personnes vulnérables.



Disposer d'un Conseil d'administration représentatif des territoires et des différents champs d'action.



Renforcer la composition du bureau.

Actions cibles



Installer une instance collégiale d'examen des demandes d'appui hors cahier de charges et/ou engageant des questionnements de nature éthique.



Organiser les journées nationales du réseau des CREAI en 2025 en partenariat avec le CREAI Centre Val de Loire, déployer sur notre territoire les programmes fédéraux et spécifiquement ceux qui développent de nouvelles réponses aux besoins spécifiques des personnes vulnérables.



Soutenir les mandats des membres du bureau et élaborer une charte de gouvernance.

DES REPÈRES PARTAGÉS

Une identité et des valeurs

Le CREAL partage un certain nombre de valeurs qui fondent son identité et sa spécificité.

Au service de l'intérêt général et en tant qu'association, le CREAL s'inscrit dans une démarche de non-lucrativité mais doit néanmoins trouver un équilibre économique garantissant la permanence et la qualité de ses actions et de ses missions et les conditions de son développement au service de tous.

Ses autres valeurs sont conformes à la charte ANCREAI-CREAL : Solidarité et refus de la pauvreté et des exclusions, respect des droits humains, de la démocratie et de la laïcité.

Le CREAL choisit une posture de neutralité bienveillante et recherche une complémentarité entre tous les acteurs.



Nos ambitions



Affirmer et défendre ces valeurs dans les contrats.



S'investir dans les organisations de l'ESS.



Veiller au respect de ces valeurs dans les commandes privées ou publiques.



Garantir des règles déontologiques et s'appuyer sur une démarche de réflexion éthique.

Un partenariat avec tous les acteurs publics et privés

Le CREAI évolue dans une démarche de réseau et se veut ouvert à tous les partenaires partageant ses valeurs et sa vision au service de la qualité d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

Acteur au carrefour des besoins des financeurs et des organisations de terrain, à la croisée des espaces de réflexion et des plateformes d'expertise, porteur de projets, le CREAI contribue

à alimenter le dynamisme du territoire sans volonté d'exclusivité.

Attentif aux coopérations enrichissantes, aux montages pluriels, à la diversité des compétences des organisations du territoire, le CREAI prend sa juste place au sein du maillage territorial. Il privilégie les solidarités interinstitutionnelles et collectives.



Nos ambitions



Être présent dans l'ensemble des espaces interinstitutionnels, par le biais des administrateurs, direction et salariés.



Animer les réseaux d'acteurs locaux.



Promouvoir la transversalité ainsi que les pratiques et projets intersectoriels.



Travailler et coconstruire avec les adhérents ou partenaires : journées d'étude, séminaires, etc.



Travailler à la reconnaissance mutuelle des organisations engagées dans l'accompagnement.

Une valeur ajoutée dans l'exercice de ses missions

Au regard de son positionnement et de sa composition, le CREAI dispose d'atouts spécifiques. En particulier, le CREAI a une connaissance affinée des politiques publiques, des territoires, des enjeux des organisations accompagnant les personnes en situation de vulnérabilité. Le CREAI dispose également d'une expertise dans le domaine de la démarche qualité, des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, de la bientraitance.

Ses nombreux partenariats en font un acteur dynamique en apport de réflexion, de contribution et de formation.

Le CREAI construit des propositions sur mesure pour ses adhérents. Son agilité et sa réactivité sont des atouts révélateurs de sa capacité d'observation et de compréhension des cahiers des charges.



Nos ambitions



Être en veille permanente et partagée au sein de l'équipe de travail sur les politiques publiques et les enjeux institutionnels locaux.



Valoriser les expériences de terrain des professionnels du CREAI.



Impliquer les acteurs de l'accompagnement dans la reconnaissance de la place des personnes accompagnées.

Actions cibles



Formaliser le cadre éthique de l'intervention et du positionnement du CREAI.



Structurer de nouveaux groupes régionaux d'étude et de partage en réponse aux besoins nouveaux ou thématiques insuffisamment couvertes.



Formaliser les coopérations (conventions et plans de travail partagés) avec les acteurs ressources du territoire.



Développer le tissu partenarial dans le champ de la protection de l'enfance en cohérence avec la stratégie nationale du réseau des CREAI.



DES MISSIONS CLAIRES

Des missions au service de l'environnement des personnes vulnérables

Le CREAL est habilité à intervenir auprès de l'ensemble des acteurs agissant auprès des personnes en situation de vulnérabilité. Ses missions en termes de formation, d'études, d'évaluation, de conseils techniques et d'animation de territoires, peuvent s'exercer auprès des acteurs de droit commun, des secteurs du social et médicosocial mais aussi du sanitaire (santé mentale, accès aux soins).

Le CREAL concourt à l'appropriation des connaissances sur les publics accueillis, sur les évolutions des politiques publiques, sur les créations de nouvelles formes de dispositifs adaptés, sur l'évolution de l'offre.

Dans le cadre de la transformation de l'offre et de la démarche inclusive, le CREAL élargit son champ d'intervention pour intégrer tout intervenant susceptible d'être en lien avec les personnes accompagnées.



Nos ambitions



Faire connaître nos offres et nos spécificités, nos plus-values.



Valoriser nos études et recherches.



Renforcer nos interventions à destination du droit commun.



Diversifier et faire évoluer nos modes d'intervention.

Des missions directes auprès des publics vulnérables, en collaboration avec les commanditaires

La place et l'implication directe des personnes vulnérables dans les projets les concernant, les formations à destination de ces dernières, le développement de la pair-aidance, les outils de communication adaptée, la valorisation de leurs expertises constituent des axes forts de sensibilisation et de promotion par le CREAL auprès des partenaires.

En collaboration avec les acteurs de terrain, le CREAL affirme dans ses prestations le rôle et la place des personnes accompagnées.

Nos ambitions



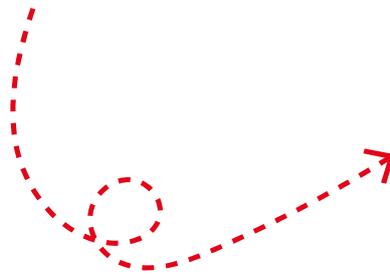
Recourir aux outils de communication alternative et améliorée.



Encourager la participation des personnes accompagnées sur chaque projet.



Contribuer à la formation des personnes vulnérables.



Des missions conformes au besoin du territoire spécifique des Pays de la Loire

La région des Pays de la Loire décline les orientations nationales en matière de politique publique. Cependant des enjeux spécifiques émergent parfois : développement de l'innovation, partenariats forts entre acteurs, territoires oubliés... Le CREAL, en collaboration avec les partenaires, peut élargir ses interventions auprès de publics nouveaux, par exemple dans le secteur de l'exclusion.

Nos ambitions



Faire de chaque professionnel du CREAL un ambassadeur de ce dernier et un observateur des enjeux de territoire.



Promouvoir une analyse partagée des besoins.



Participer aux différentes instances de concertation, de consultation et de pilotage.



Actions cibles



Inscrire systématiquement la participation des personnes accompagnées comme levier et condition à l'intervention conseil du CREAI.



Renforcer la formation à destination des personnes vulnérables.



Valoriser nos différents travaux d'études et d'ingénierie à travers un programme annuel de webinaires en visant par ailleurs une meilleure communication en destination des acteurs du milieu ordinaire impliqués auprès des personnes en situation de vulnérabilité.



Renforcer les compétences du CREAI en matière d'études d'impacts et d'analyses prospectives.

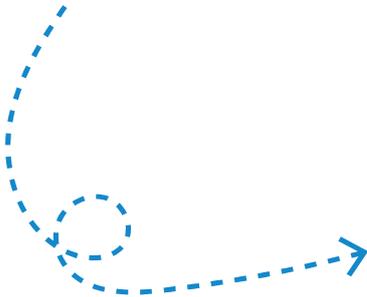


DÉVELOPPER UN MODÈLE DURABLE

Une organisation en conformité avec le projet

Le CREAL dispose de compétences diversifiées au travers d'une équipe experte et pour partie polyvalente. En capacité d'analyser les besoins, d'être force de proposition, l'équipe se veut proactive, collaborative et à l'écoute des territoires et des partenaires.

Une procédure d'évaluation sera mise en œuvre pour veiller à l'atteinte de nos axes d'amélioration et de nos plans d'actions annuels.



Nos ambitions



Poursuivre un programme de formation et de développement de compétences y compris pour des parcours de professionnalisation d'étudiants.



Renforcer les liens gouvernance et salariés en veillant à un dialogue permanent.



Répartir les investissements de chacun dans les partenariats.



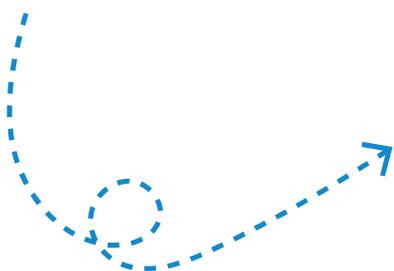
Informar les adhérents à chaque Assemblée générale des résultats de notre évaluation interne.

Un modèle économique et social vertueux

Le CREAI est une organisation sensible aux enjeux économiques au regard de sa taille et de ses sources de financement. La crise qui traverse le secteur social et médicosocial impacte nécessairement le modèle en place.

Le CREAI est inscrit dans une démarche de réflexion sur ses enjeux de productivité, de rationalisation de ses activités et de recherche d'équilibre entre ses différentes sources de financement.

Le CREAI développe des outils de communication permettant à la fois de faire connaître ses actions et rappeler sa présence et sa disponibilité sur le territoire.



Nos ambitions



Développer une démarche de développement durable, en lien avec les partenaires et clients.



Définir des priorités d'engagement dans les missions et les travaux.



Viser la pluri-annualité des engagements des actions et des financements.



S'appuyer sur une équipe de permanents et un réseau d'intervenants ponctuels en fonction des besoins exceptionnels ou de missions particulières.

Actions cibles



Formaliser et piloter une stratégie RH répondant aux enjeux de l'association et aux attentes des salariés.



Réaliser un audit RSE et élaborer un plan d'actions en cohérence avec les valeurs et missions de l'association.



Généraliser la démarche qualité pour toutes les missions du CREAI.



Conclusion

Le CREAI des Pays de la Loire dispose d'une bonne reconnaissance ancrée territorialement dans ses champs de compétences.

Notre organisation constitue une ressource majeure au service de tous les acteurs ligériens, personnes concernées et décideurs publics.

Le CREAI entend développer ses missions à leur bénéfice dans une perspective d'amélioration, d'adaptation, de transformation de l'offre d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

Un plan d'action annualisé complètera ce projet.



© pexels-Diva-Fravalaguna